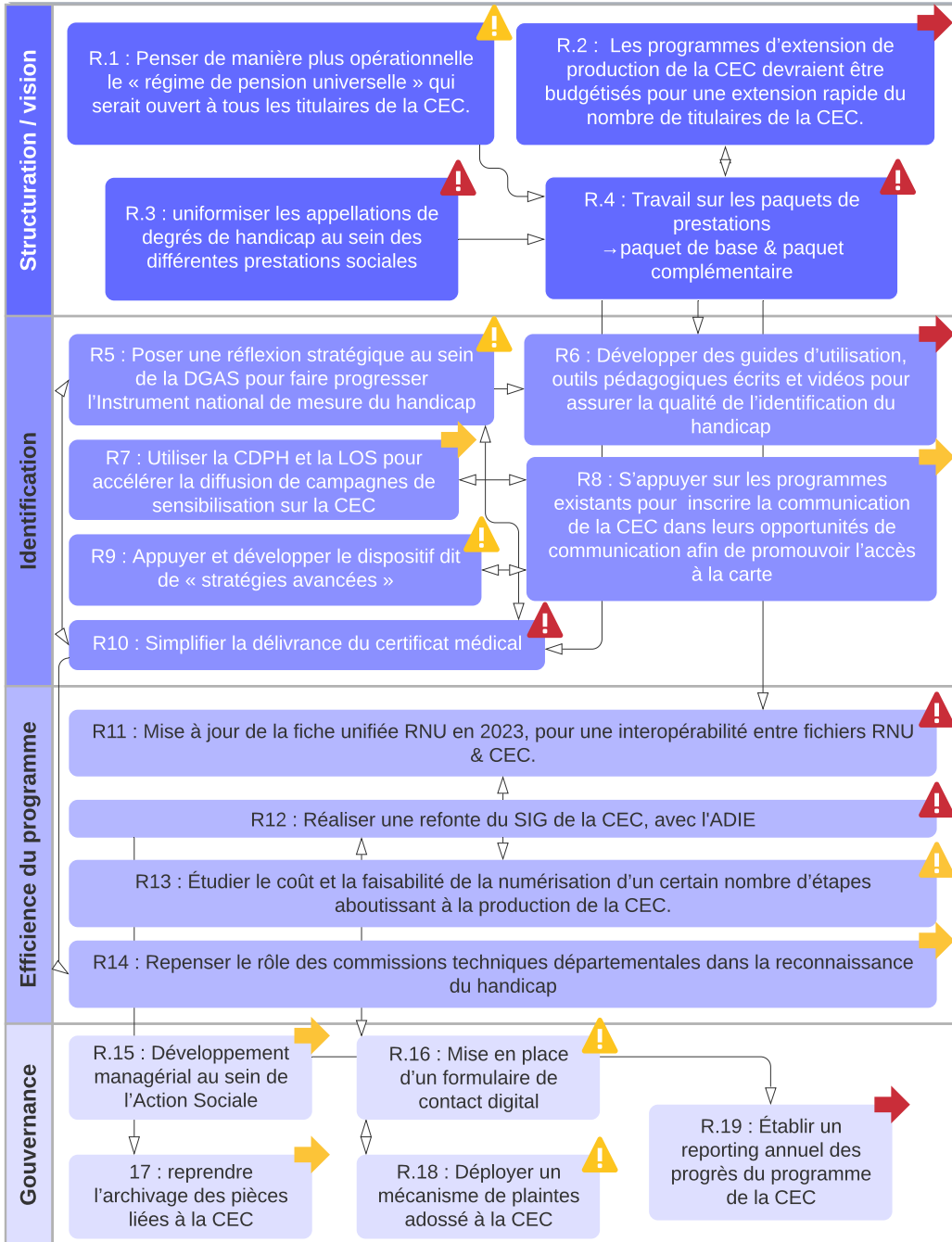


Plan d'actions CEC

Etude programme CEC · octobre 2021



- ### Points de blocage ou facilitateur potentiels
- La prochaine "Revue genre et handicap du système de protection sociale du Sénégal" permettra de creuser les pistes de l'Etude du programme de la CEC;
 - Le système de la CEC est en place. il s'agit maintenant de le moderniser en remettant à plat certains aspects
 - Les dotations limitées de l'Etat sénégalais au programme CEC en limitent les opportunités
 - L'organisation interne de la DGAS doit pouvoir suivre en s'adaptant avec rapidité au nouveau contexte qui sera mis en place
 - Des dispositifs et processus d'identification et de production de la CEC déjà connus et à ne revoir que partiellement
 - Une stabilité et un savoir faire au niveau de la direction de la DGAS
 - Un arsenal juridique déjà existant (LOS et CDPH)
 - Une habitude de passage à l'écrit et / ou à la formatisation des processus peu observée pour l'heure actuelle au sein de la DGAS
 - Changements institutionnels pas forcément faciles au sein d'une administration assez bureaucratisée
 - Présence de la DGAS au sein du CIP-SNPS qui facilitera l'instauration de dialogues multipartites
 - Appui du BIT déjà impliqué auprès de la DGAS
 - Changements pas si anodins à réaliser pour l'interopérabilité, parce qu'engageant plusieurs ministères ayant des agendas pas forcément en phase
 - Possibles difficultés pour l'implication des préfets, souvent débordés, pour l'évolution des commissions techniques départementales
 - La stabilité de l'équipe de direction rend possible l'existence d'un bagage historique important pour déployer une gouvernance
 - Nouveau prestataire informatique auprès de et avec qui déployer une nouvelle phase digitale
 - Personnel peu formé, avec un fort besoin d'accompagnement initial

- ### Milestones des actions à mettre en oeuvre
- Ateliers / rencontres entre la DGAS / ILO / UNICEF / PTF / Ministères concernés
 - Fiche de synthèse sur le programme CEC, incl. approche du handicap, délivrée aux CIP-SNPS
 - Atelier de présentation et de réflexion autour de la MHAVIE
 - Guides d'utilisation produits et diffusés (au moins électroniquement) en interne à la DGAS et services déconcentrés
 - Note de faisabilité pour la recommandation R10 par la DGAS
 - Rencontres régulières de travail avec l'ADIE et le consultant informatique :
 - * Fiche Unifiée du RNU mise à jour
 - refonte du SIG de la CEC
 - Site internet avec module de collecte des pièces et saisie sécurisée pour les agents des CPRS et / ou commissions techniques
 - Document annuel de reporting de la DGAS, incluant données budgétaire et indicateurs de résultats

- ### Elements de budgétisation
- R1. Pas de budget nécessaire → rencontres de haut niveau entre DGAS et CIP-SNPS
 - R2. Pas de budget, travail de la DGAS ; par contre estimation entre 4 et 13 milliards de FCFA selon les niveaux de, selon la Revue globale CEC pour l'évaluation du coût de l'extension de la couverture et des prestations de la CEC.
 - R3.R2. Pas de budget, travail de la DGAS
 - R4. Id°
 - Le développement de guides et outils de formation, mais aussi des outils de communication du programme CEC pourraient être sous-traités à des consultants indépendants et/ ou soutenus par des agences de développement via des budgets 'projets' (one-shot)
 - R12, R13, R16, R17 et R18 : les budgets de ces recommandations concernant la refonte du SIG de la CEC devraient être appréhendés comme un ensemble. Les coûts du prestataire informatique de la DGAS sont déjà sécurisés, mais pour un contrat qu'il faudrait adapter.
 - L'implication de l'ADIE est à budgétiser
 - La production massive de la CEC pour répondre à l'accroissement recherché de l'identification du handicap est également à peser financièrement.
 - L'archivage papier et numérique peut constituer un coût courant non négligeable, à bien intégrer dans le budget de fonctionnement de la DGAS
 - La provision de dotation pour la formation des agents est indispensable et sous-estimée tant dans le PAPCEC II que dans le Plan Stratégique Décennal de la DGAS.

Légende

- Indispensable à court terme (6-9 mois)
- Indispensable à moyen terme (fin 2022)
- Souhaitable à court terme
- Souhaitable à moyen terme